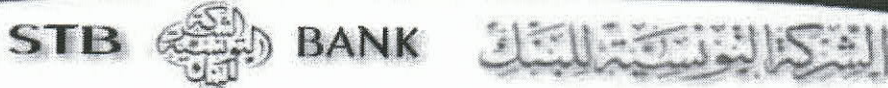




SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE



SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 776 875 000 DINARS
 Divisé en 155 375 000 actions de nominal 5 dinars
 Entièrement libérées

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis
 Identifiant Unique : 0001237A

Tél : 71 140 000- Téléc : 14135- 14815- 15376- 15377

NOTE D'OPERATION
RELATIVE A L'EMISSION ET L'ADMISSION
AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE
L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
« STB SUBORDONNE 2021-1 »

DE 70 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 100 000 000 DINARS.

EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Prix d'émission : 100 Dinars

L'emprunt est réparti en sept catégories comme suit :

Catégories	DUREE	AMORTISSEMENT	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ANS	Constant par 1/5	8,7% et/ou TMM+2,3% pour un montant inférieur à 5 millions de dinars
Catégorie B	5 ANS	In fine	8,95% et/ou TMM+2,55% pour un montant inférieur à 5 millions de dinars
Catégorie C	5 ANS	Constant par 1/5	9,1% et/ou TMM+2,7% pour un montant supérieur ou égal à 5 millions de dinars
Catégorie D	5 ANS	In fine	9,35% et/ou TMM+2,8% pour un montant supérieur ou égal à 5 millions de dinars
Catégorie E	5 ANS	Constant par 1/5 pour le principal et trimestriel pour les intérêts	8,7% et/ou TMM+2,3%
Catégorie F	10 ANS	Constant par 1/10	TMM+2,9%
Catégorie G	16 ANS	Constant par 1/16	TMM+3%

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuelle défini par la clause de subordination

Visa n° **21/1066** en date du **22 DEC 2021** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2022.
 Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Monsieur Sadok Jelassi

Chef de pôle financier

Tél : 71 140 000- Téléc : 14135- 14815- 15376- 15377

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

STB FINANCE - intermédiaire en bourse du groupe STB

34, Rue Hédi Karray Tunis 1004

Tél : 71 717 510 – Fax : 71 718 450

E-mail : stbfinance@stbfinance.com.tn



Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération et du document de référence "STB 2021" enregistré par le CMF en date **22 DEC 2021** sous le n° **21/1066** et des indicateurs d'activité de la Société Tunisienne de Banque relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2022. La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la STB Rue Hédi Nouira-1001-TUNIS ; de la STB FINANCE -intermédiaire en bourse- 34, Rue Hédi Karray, Tunis 1004, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn et le site Internet de la STB : www.stb.com.tn. Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2021 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 janvier 2022.



SOMMAIRE

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB SUBORDONNE 2021-1 »	3
CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	8
1.1 RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	8
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	8
1.3 ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION	8
1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION	9
CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	10
2.1 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	10
2.1.1 DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE	10
2.1.2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	10
2.1.3 PERIODE DE SOUSCRIPTIONS ET DE VERSEMENTS	11
2.1.4 ORGANISME FINANCIER CHARGE DE RECUEILLIR LES SOUSCRIPTIONS DU PUBLIC	11
2.1.5 BUT DE L'EMISSION	12
2.2 CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS	12
2.2.1 NATURE, FORME ET DELIVRANCE DES TITRES	12
2.2.2 PRIX DE SOUSCRIPTION ET D'EMISSION	12
2.2.3 DATE DE JOUISSANCE DES TITRES EN INTERETS	12
2.2.4 DATE DE REGLEMENT	13
2.2.5 TAUX D'INTERET	13
2.2.6 INTERETS	15
2.2.7 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT	16
2.2.8 PRIX DE REMBOURSEMENT	27
2.2.9 PAIEMENT	27
2.2.10 TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL (TAUX FIXE)	27
2.2.11 MARGE ACTUARIEL (TAUX VARIABLE)	27
2.2.12 DUREE TOTALE, DUREE DE VIE MOYENNE ET DURATION DE L'EMPRUNT SUBORDONNE	28
2.2.13 RANG DE LA CREANCE ET MAINTIEN DE L'EMPRUNT A SON RANG	28
2.2.14 GARANTIE	29
2.2.15 MODE DE PLACEMENT	29
2.2.16 NOTATION	29
2.2.17 ORGANISATION DE LA REPRESENTATION DES PORTEURS DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES	29
2.2.18 FISCALITE DES TITRES	29
2.3 RENSEIGNEMENTS GENERAUX	30
2.3.1 INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE PAR LA SOCIETE EMETTRICE POUR LA TENUE DE REGISTRE DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES	30
2.3.2 MARCHE DES TITRES	30
2.3.3 PRISE EN CHARGE DES OBLIGATIONS PAR TUNISIE CLEARING	31
2.3.4 TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE	31
2.4 FACTEURS DE RISQUE LIES AUX OBLIGATION SUBORDONNEES	31
2.4.1 NATURE DU TITRE	31
2.4.2 QUALITE DE CREDIT DE L'EMETTEUR	32
2.4.3 LE MARCHE SECONDAIRE	32
2.5 RISQUES LIE A L'EMISSION DU PRESENT EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE	32
BULLETINS DE SOUSCRIPTION	34





FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB SUBORDONNE 2021-1 »

L'emprunt obligataire subordonné « **STB SUBORDONNE 2021-1** » est émis pour un montant de 70 000 000 dinars susceptible d'être porté à 100 000 000 dinars, divisé en 700 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 1 000 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

L'emprunt est réparti en sept catégories émises selon les conditions suivantes :

Catégories	DUREE	AMORTISSEMENT	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ANS	Constant par 1/5	8,7% et/ou TMM+2,3% pour un montant inférieur à 5 millions de dinars
Catégorie B	5 ANS	In fine	8,95% et/ou TMM+2,55% pour un montant inférieur à 5 millions de dinars
Catégorie C	5 ANS	Constant par 1/5	9,1% et/ou TMM+2,7% pour un montant supérieur ou égal à 5 millions de dinars
Catégorie D	5 ANS	In fine	9,35% et/ou TMM+2,8% pour un montant supérieur ou égal à 5 millions de dinars
Catégorie E	5 ANS	Constant par 1/5 pour le principal et trimestriel pour les intérêts	8,7% et/ou TMM+2,3%
Catégorie F	10 ANS	Constant par 1/10	TMM+2,9%
Catégorie G	16 ANS	Constant par 1/16	TMM+3%

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLE DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION

- **DENOMINATION DE L'EMPRUNT SUBORDONNE :** «STB SUBORDONNE 2021-1».
- **MONTANT :** Le montant total du présent emprunt est fixé à 70 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximal de 100 000 000 dinars.
- **NOMBRE D'OBLIGATIONS A EMETTRE :** 700 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être portée à un maximum de 1 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.
- **Nominal :** 100 dinars par obligation subordonnée.
- **PRIX D'EMISSION :** 100 Dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.
- **PRIX DE REMBOURSEMENT :** 100 Dinars par obligation subordonnée.
- **FORME DES OBLIGATIONS SUBORDONNE :** Les obligations subordonnées sont nominatives.

DATE DE JOUISSANCE EN INTERETS : Chaque obligation subordonnée portera **jouissance en intérêts** à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/01/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **31/01/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **SOUSCRIPTIONS ET VERSEMENTS :** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **30/12/2021** aux guichets de STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.





Clôture des souscriptions : Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **30/12/2021** et clôturées sans préavis au plus tard le **31/01/2022**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (100 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 000 000 obligations subordonnées. En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 70 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/01/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 70 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/01/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **18/02/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- **Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt subordonné seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
 - Catégorie A : Taux fixe 8,7% brut l'an et/ou taux variable TMM+2,3% brut l'an **pour un montant souscrit inférieur à 5 millions de dinars;**
 - Catégorie B : Taux fixe 8,95% brut l'an et/ou taux variable TMM+2,55% brut l'an **pour un montant souscrit inférieur à 5 millions de dinars;**
 - Catégorie C: Taux fixe 9,1% brut l'an et/ou taux variable TMM+2,7% brut l'an **pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars;**
 - Catégorie D: Taux fixe 9,35% brut l'an et/ou taux variable TMM+2,8% brut l'an **pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars;**
 - Catégorie E: Taux fixe 8,7% brut l'an et/ou taux variable TMM+2,3% brut l'an;
 - Catégorie F: Taux variable TMM+2,9% brut l'an;
 - Catégorie G: Taux variable TMM+3% brut l'an;
- **Durée :**
 - Catégorie A : 5 ans **pour un montant souscrit inférieur à 5 millions de dinars;**
 - Catégorie B : 5 ans in fine **pour un montant souscrit inférieur à 5 millions de dinars;**
 - Catégorie C : 5 ans **pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars;**
 - Catégorie D : 5 ans in fine **pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars.**
 - Catégorie E : 5 ans, **intérêts trimestriels;**
 - Catégorie F : 10 ans;
 - Catégorie G : 16 ans.
- **Durée de vie moyenne :**
 - Catégorie A : 3 ans;
 - Catégorie B : 5 ans;
 - Catégorie C : 3 ans;
 - Catégorie D : 5 ans;
 - Catégorie E : 3 ans;
 - Catégorie F : 5,5 ans;
 - Catégorie G : 8,5 ans.





▪ **Duration (taux fixe) :**

- Catégorie A : à taux fixe 8,7% est de 2,698 années;
- Catégorie B : à taux fixe 8,95% est de 4,243 années;
- Catégorie C : à taux fixe 9,1% est de 2,687 années;
- Catégorie D : à taux fixe 9,35% est de 4,215 années.
- Catégorie E : à taux fixe 8,7% est de 2,611 années.

- **Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 22/12/2021 sous le n°21-006.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

▪ **Marge actuarielle (taux variable) :**

- Catégorie A : 2,3% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final;
- Catégorie B : 2,55% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final;
- Catégorie C : 2,7% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- Catégorie D : 2,8% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- Catégorie E: 2,3% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- Catégorie F : 2,9% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- Catégorie G : 3% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

▪ **Taux de rendement actuariel (taux fixe) :**

- Catégorie A : 8,7% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final;
- Catégorie B : 8,95% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final;
- Catégorie C : 9,1% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final;
- Catégorie D : 9,35% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- Catégorie E : 8,70% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.





- **Amortissement** : Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A, la catégorie C et la catégorie E feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour toutes ces catégories. Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories F et G feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un dixième de la valeur nominale, soit 10 DT par obligation pour la catégorie F et par un seizième de la valeur nominale, soit 6,250 DT par obligation pour la catégorie G. Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories B et D feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **31/01/2027** pour les catégories A,B,C,D et E, le **31/01/2032** pour la catégorie F et le **31/01/2038** pour la catégorie G.
- **Paiement : Le paiement annuel des intérêts sera effectué à terme échu le 31 janvier de chaque année (à l'exception de la catégorie E).**

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/01/2023**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/01/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **31/01/2027**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/01/2023**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/01/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **31/01/2027**.

Pour la catégorie E, le premier paiement des intérêts trimestriel aura lieu le **30/04/2022** et le premier remboursement en capital aura lieu le **31/01/ 2023**.

Pour la catégorie F, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/01/2023**.

Pour la catégorie G, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/01/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements en capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.
- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « STB SUBORDONNE 2021-1 » seront assurées durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.
- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait aucune mention de garantie.
- **Notation de l'emprunt** : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.
- **Cotation en Bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « STB FINANCE » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par Tunisie Clearing** : la Société Tunisienne de Banque s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné «STB SUBORDONNE 2021-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.



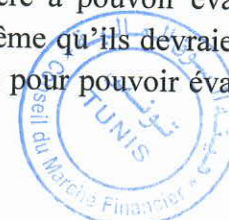


- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.
- **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**Clause de subordination**)

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.





CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

Monsieur Mohamed CHOUIKHA
Directeur Général de la STB

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Le Directeur Général
Monsieur Mohamed CHOUIKHA

1.3 ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION

Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération.

LA STB FINANCE
Le Directeur Général
Monsieur Karim BOUZGARROU
Tél.: 71 717 510 - Fax : 71 718 450
Agrément n° 008/1991
du 29/10/1991





1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Sadok Jelassi

Chef de pôle financier

Adresse : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Tél : 71 140 000- Télex : 14135- 14815- 15376- 15377

La notice légale a été publiée au JORT N° 124 du 28/12/2021

 **Conseil du Marché Financier**
Visa n° 21 / 1066 22 DEC. 2021
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYE





CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

2.1.1 Décision à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **29 avril 2021** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant total de 500 millions de dinars, à émettre dans un délai de 5 ans qui expirera à l'issu de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025, et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions selon la situation du marché financier.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **17 juin 2021** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars susceptible d'être porté à 120 millions de dinars en une ou deux tranches.

Le Conseil d'Administration a fixé les conditions de la première tranche et a également donné pouvoir à la Direction Générale de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet la Direction Générale a décidé d'émettre la première tranche de l'emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

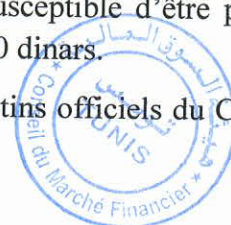
- Dénomination : "STB SUBORDONNE 2021-1";
- Montant : 70 MDT susceptible d'être porté à 100 MDT;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 8,70% et/ou TMM+2,3% **pour un montant souscrit inférieur à 5 millions de dinars;**
- Catégorie B : 5 ans in fine au taux fixe de 8,95% et/ou TMM+2,55% **pour un montant souscrit inférieur à 5 millions de dinars;**
- Catégorie C : 5 ans au taux fixe de 9,1% et/ou TMM+2,7% **pour un montant souscrit supérieur à 5 millions de dinars.**
- Catégorie D : 5 ans in fine au taux fixe de 9,35% et/ou TMM+2,8% **pour un montant souscrit supérieur à 5 millions de dinars;**
- Catégorie E : 5 ans au taux fixe de 8,70% et/ou TMM+2,3% **avec paiement des intérêts trimestriels;**
- Catégorie F : 10 ans au taux variable TMM+2,9%.
- Catégorie G : 16 ans au taux variable TMM+3%.

2.1.2 Renseignements relatifs à l'émission

□ Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2021-1 » est d'un montant de 70 000 000 dinars, divisé en 700 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 100 000 000 dinars, divisé en 1 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.





□ **Produit brut et produit net de l'emprunt subordonné**

Le produit brut du présent emprunt obligataire subordonné est de 70 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 100 000 000 dinars.

Les frais de montage et les commissions de placement s'élèveraient à 650 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 55 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis seraient de 82 000¹ DT HT et les frais de TUNISIE CLEARING sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 131 291 DT², soit un total de frais approximatifs de 918 291 DT et un produit net de l'emprunt de 99 081 709 DT.

	En dinars	
	Produit global	Produit par obligation
Produit brut³	100 000 000	100,000
Frais globaux ³	918 291	0,918
Produit net³	99 081 709	99,082

2.1.3 Période de souscriptions et de versements

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **30/12/2021** et clôturées sans préavis au plus tard le **31/01/2022**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (100 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 70 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/01/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 70 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/01/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **18/02/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4 Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **30/12/2021** aux guichets de la **STB FINANCE** intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

¹ l'estimation, de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt objet de la présente note d'opération, interviendront au 4^{ème} trimestre 2021.

² Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à 8 MDT à taux fixe (catégorie A), 8 MDT à taux variable (catégorie A), 8 MDT à taux fixe (catégorie B), 8 MDT à taux variable (catégorie B), 8 MDT à taux fixe (catégorie C) et 8MDT à taux variable (catégorie C), 8 MDT à taux fixe (catégorie D) et 8MDT à taux variable (catégorie D), 8 MDT à taux fixe (catégorie E) et 8MDT à taux variable (catégorie E), 10 MDT (catégorie F) à taux variable, 10 (catégorie G) à taux variable.

³ Les produits brut et net de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 100.000 000 DT et sont donnés à titre indicatif sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF qui est calculée automatiquement sur la base du montant maximum de l'emprunt. Le montant de ces produits et de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêt à taux variable et à taux fixe pour chaque catégorie.





2.1.5 But de l'émission

La banque projette l'émission en 2021 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2021-2026, notamment le financement des projets interne de la banque.

2.2 CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

2.2.1 Nature, forme et délivrance des titres

□ **La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance page 28).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination** : «STB SUBORDONNE 2021-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Forme des titres** : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance page 28).
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrite délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

2.2.2 Prix de souscription et d'émission

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

2.2.3 Date de jouissance des titres en intérêts

Chaque obligation subordonnée portera **jouissance en intérêts** à partir de la date effective de sa souscription et libération.





Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/01/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **31/01/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4 Date de règlement

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5 Taux d'intérêt

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans pour un montant souscrit inférieur à 5MDT :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **230** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

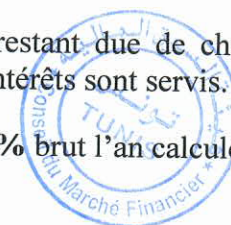
Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans in fine pour un montant souscrit inférieur à 5MDT:

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,95%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **255** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5MDT :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,1%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,7%** brut l'an calculé sur





la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **270** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie D d'une durée de 5 ans in fine pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5MDT :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,35%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,8%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **280** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans avec paiement trimestriel des intérêts :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **230** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

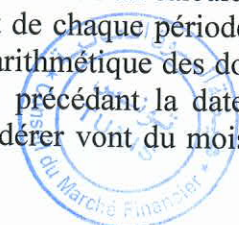
Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie F d'une durée de 10 ans :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,9%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **290** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

Pour la catégorie G d'une durée de 16 ans :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.





2.2.6 Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le **31 janvier** de chaque année pour les catégories A, B, C, D, F et G. La dernière échéance est prévue pour le **31/01/2027** pour les catégories A, B, C et D, le **31/01/2032** pour la catégorie F et le **31/01/2038** pour les catégories G.

Pour la catégorie E, les intérêts sont payable trimestriellement la dernière échéance est prévue pour le **31/01/2027**.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 100 000 000 Dinars :

Le montant total des intérêts serait de **26 100 000 Dinars** si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie **A** à taux fixe de **8,7%**.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (**TMM+2,3%**), le montant des intérêts s'élèverait à **25 596 000 Dinars** (en considérant un taux nominal de **8,532%** calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois de décembre 2020 au mois de novembre 2021, soit **6,232%** majoré de **2,3%**, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de **44 750 000 Dinars** si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie **B** au taux fixe de **8,95%**.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (**TMM+2,55%**), le montant des intérêts s'élèverait à **43 910 000 Dinars** (en considérant un taux nominal de **8,782%** calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois de décembre 2020 au mois de novembre 2021, soit **6,232%** majoré de **2,55%**, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de **27 300 000 Dinars** si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie **C** à taux fixe de **9,1%**.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (**TMM+2,7%**), le montant des intérêts s'élèverait à **26 796 000 Dinars** (en considérant un taux nominal de **8,932%** calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois de décembre 2020 au mois de novembre 2021, soit **6,232%** majoré de **2,7%**, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de **46 750 000 Dinars** si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie **D** au taux fixe de **9,35%**.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (**TMM+2,8%**), le montant des intérêts s'élèverait à **45 160 000 Dinars** (en considérant un taux nominal de **9,032%** calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois de décembre 2020 au mois de novembre 2021, soit **6,232%** majoré de **2,8%**, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de **26 100 000 Dinars** si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie **E** au taux fixe de **8,7%** intérêt payable trimestriellement soit un taux trimestriel de **2,175%**.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (**TMM+2,3%**), le montant des intérêts s'élèverait à **25 596 000 Dinars** (en considérant un taux nominal de **8,532%** soit un taux trimestriel de **2,133%** calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois de décembre 2020 au mois de novembre 2021, soit **6,232%** majoré de **2,3%**, à titre indicatif).





Le montant total des intérêts serait de **50 226 000 Dinars** si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie **F** au taux variable (**TMM+2,9%**) (en considérant un taux nominal de **9,132%** calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois de décembre 2020 au mois de novembre 2021, soit **6,232%** majoré de **2,9%**, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de **78 472 000 Dinars** si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie **G** au taux variable (**TMM+3%**) (en considérant un taux nominal de **9,232%** calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois de décembre 2020 au mois de novembre 2021, soit **6,232%** majoré de **3%**, à titre indicatif).

2.2.7 Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A, la catégorie C et la catégorie E feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour toutes ces catégories. Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories F et G feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un dixième de la valeur nominale, soit 10 DT par obligation pour la catégorie F et par un seizième de la valeur nominale, soit 6,250 DT par obligation pour la catégorie G. Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories B et D feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **31/01/2027** pour les catégories A,B,C,D et E, le **31/01/2032** pour la catégorie F et le **31/01/2038** pour la catégorie G.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT). Pour ce qui concerne la partie de l'emprunt souscrite à taux variable, le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 2,3% (soit la moyenne du TMM+2,3%) pour la catégorie A, majorée d'une marge de 2,55% (soit la moyenne du TMM+2,55%) pour la catégorie B, majorée d'une marge de 2,7% (soit la moyenne du TMM+2,7%) pour la catégorie C, majorée d'une marge de 2,8% (soit la moyenne du TMM+2,8%) pour la catégorie D, majorée d'une marge de 2,3% (soit la moyenne du TMM+2,3%) pour la catégorie E, majorée d'une marge de 2,9% (soit la moyenne du TMM+2,9%) pour la catégorie F et majorée d'une marge de 3% (soit la moyenne du TMM+3%) pour la catégorie G.

Pour les besoins de calcul, le taux retenu correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois décembre 2020 au mois de novembre 2021) soit 6,232% majorée d'une marge de 2,3%, soit 8,532% pour la catégorie A, majorée d'une marge de 2,55%, soit 8,782% pour la catégorie B, majorée d'une marge de 2,7%, soit 8,932% pour la catégorie C, majorée d'une marge de 2,8%, soit 9,032% pour la catégorie D, majorée d'une marge de 2,3%, soit 8,532% pour la catégorie E, majorée d'une marge de 2,9%, soit 9,132% pour la catégorie F et majorée d'une marge de 3%, soit 9,232% pour la catégorie G. Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt subordonné.

Pour la partie de l'emprunt subordonné souscrite à taux fixe, le taux d'intérêt à prendre en considération est de 8,7% pour la catégorie A, 8,95% pour la catégorie B, 9,1% pour la catégorie C, 9,35% pour la catégorie D et 8,7% pour la catégorie E.

- **Nombre d'obligations subordonnées:** 700 000 obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à 1 000 000 obligations subordonnées.





- **Valeur nominale de l'obligation subordonnée:** 100 dinars.
- **Date unique de jouissance servant de base pour la cotation en Bourse :** 31/01/2022
- **Date du premier remboursement de capital :**
 - le 31/01/ 2023 pour la catégorie A
 - le 31/01/2027 pour la catégorie B
 - le 31/01/2023 pour la catégorie C
 - le 31/01/2027 pour la catégorie D
 - le 31/01/2023 pour la catégorie E
 - le 31/01/2023 pour la catégorie F
 - le 31/01/2023 pour la catégorie G
- **Date du premier paiement des intérêts :** 31/01/2023 pour les catégories A, B, C, D, F,G et 30/04/2022 pour la catégorie E.
- **Date de dernière échéance:**
 - le 31/01/ 2027 pour la catégorie A
 - le 31/01/2027 pour la catégorie B
 - le 31/01/2027 pour la catégorie C
 - le 31/01/2027 pour la catégorie D
 - le 31/01/2027 pour la catégorie E
 - le 31/01/2032 pour la catégorie F
 - le 31/01/2038 pour la catégorie G
- **Taux d'intérêt :**
 - **Pour la catégorie A :** taux fixe de 8,7% brut l'an et/ou Variable (TMM +2,3%), soit 8,532% Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois décembre 2020 au mois de novembre 2021) majorée de 2,3% (à titre indicatif). Pour un montant souscrit inférieur à 5MDT.
 - **Pour la catégorie B :** taux fixe de 8,95% brut l'an et/ou Variable (TMM +2,55%), soit 8,782%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois décembre 2020 au mois de novembre 2021) majorée de 2,55% (à titre indicatif). Pour un montant souscrit inférieur à 5MDT.
 - **Pour la catégorie C :** taux fixe de 9,1% brut l'an et/ou Variable (TMM +2,7%), soit 8,932%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois décembre 2020 au mois de novembre 2021) majorée de 2,7% (à titre indicatif). Pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5MDT.
 - **Pour la catégorie D :** taux fixe de 9,35% brut l'an et/ou Variable (TMM +2,8%), soit 9,032%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois décembre 2020 au mois de novembre 2021) majorée de 2,8% (à titre indicatif). Pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5MDT.
 - **Pour la catégorie E :** taux fixe de 8,7% brut l'an et/ou Variable (TMM +2,3%), soit 8,532%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois décembre 2020 au mois de novembre 2021) majorée de 2,3% (à titre indicatif).
 - **Pour la catégorie F :** taux Variable (TMM +2,9%), soit 9,132% Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois décembre 2020 au mois de novembre 2021) majorée de 2,9% (à titre indicatif).
 - **Pour la catégorie E :** taux Variable (TMM +3%), soit 9,232% Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois décembre 2020 au mois de novembre 2021) majorée de 3% (à titre indicatif).





▪ **Amortissement :**

Pour la catégorie A : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions correspondant à 20 dinars par obligation subordonnée. Pour un montant souscrit inférieur à 5MDT.

Pour la catégorie B : remboursement in fine à l'échéance. Pour un montant souscrit inférieur à 5MDT.

Pour la catégorie C : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions correspondant à 20 dinars par obligation subordonnée. Pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5MDT.

Pour la catégorie D : remboursement in fine à l'échéance. Pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5MDT.

Pour la catégorie E : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions correspondant à 20 dinars par obligation subordonnée.

Pour la catégorie F : Amortissement annuel constant par un dixième de la valeur nominale à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions correspondant à 10 dinars par obligation subordonnée.

Pour la catégorie G : Amortissement annuel constant par un seizième de la valeur nominale à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions correspondant à 6,250 dinars par obligation subordonnée.

□ **Evolution du TMM durant les six dernières années :**

	En %					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Janvier	4,25	4,26	5,53	7,24	7,81	6,15
Février	4,22	4,29	5,61	7,28	7,84	6,23
Mars	4,2	4,29	6,04	7,9	7,35	6,23
Avril	4,24	4,41	6,5	7,86	6,8	6,25
Mai	4,25	4,83	6,39	7,83	6,8	6,25
Juin	4,21	4,94	6,72	7,83	6,8	6,26
Juillet	4,32	5,15	7,25	7,83	6,82	6,29
Août	4,2	5,19	7,25	7,83	6,79	6,26
Septembre	4,26	5,22	7,29	7,82	6,76	6,25
Octobre	4,33	5,23	7,27	7,81	6,3	6,24
Novembre	4,23	5,23	7,25	7,8	6,13	6,25
Décembre	4,26	5,23	7,24	7,81	6,12	-

Source BCT

□ **Définition du TMM :**

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.





**Amortissement de l'emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2021-1»
Pour toutes les catégories, on suppose que le montant souscrit est de 100 000 000 DT**

**Tableau d'amortissement de la catégorie A à taux fixe : Taux 8,70% en supposant que
l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe**

<i>En Dinars</i>					
Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2022	100 000 000				
2023		20 000 000	80 000 000	8 700 000	28 700 000
2024		20 000 000	60 000 000	6 960 000	26 960 000
2025		20 000 000	40 000 000	5 220 000	25 220 000
2026		20 000 000	20 000 000	3 480 000	23 480 000
2027		20 000 000	0	1 740 000	21 740 000
Total	100 000 000	100 000 000		26 100 000	126 100 000

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie A à taux fixe 8,7%

<i>En Dinars</i>					
Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2022	100,000				
2023		20,000	80,000	8,700	28,700
2024		20,000	60,000	6,960	26,960
2025		20,000	40,000	5,220	25,220
2026		20,000	20,000	3,480	23,480
2027		20,000	0	1,740	21,740
Total	100,000	100,000		26,100	126,100

**Tableau d'amortissement de la catégorie A à taux variable : 8,532% (à titre indicatif)⁴
en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux variable**

<i>En Dinars</i>					
Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2022	100 000 000				
2023		20 000 000	80 000 000	8 532 000	28 532 000
2024		20 000 000	60 000 000	6 825 600	26 825 600
2025		20 000 000	40 000 000	5 119 200	25 119 200
2026		20 000 000	20 000 000	3 412 800	23 412 800
2027		20 000 000	0	1 706 400	21 706 400
Total	100 000 000	100 000 000		25 596 000	125 596 000

**Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie A à taux variable de
TMM+2,3% soit 8,532% (à titre indicatif)¹**

<i>En Dinars</i>					
Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2022	100,000				
2023		20,000	80,000	8,532	28,532
2024		20,000	60,000	6,826	26,826
2025		20,000	40,000	5,119	25,119
2026		20,000	20,000	3,413	23,413
2027		20,000	0	1,706	21,706
Total	100,000	100,000		25,596	125,596

⁴ Correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois décembre 2020 au mois de novembre 2021) majoré de 2,3%.





Tableau d'amortissement de la catégorie B à taux fixe : Taux 8,95% en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie B à taux fixe

<i>En Dinars</i>					
Echéance	Valeur	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2022	100 000 000				
2023		0	100 000 000	8 950 000	8 950 000
2024		0	100 000 000	8 950 000	8 950 000
2025		0	100 000 000	8 950 000	8 950 000
2026		0	100 000 000	8 950 000	8 950 000
2027		100 000 000	0	8 950 000	108 950 000
Total	100 000 000	100 000 000		44 750 000	144 750 000

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie B à taux fixe 8,95%

<i>En Dinars</i>					
Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2022	100,000				
2023		0	100,000	8,950	8,950
2024		0	100,000	8,950	8,950
2025		0	100,000	8,950	8,950
2026		0	100,000	8,950	8,950
2027		100,000	100,000	8,950	108,950
Total	100,000	100,000		44,750	144,750

Tableau d'amortissement de la catégorie B à taux variable : 8,782% (à titre indicatif)² en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie B à taux variable

<i>En Dinars</i>					
Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2022	100 000 000				
2023		0	100 000 000	8 782 000	8 782 000
2024		0	100 000 000	8 782 000	8 782 000
2025		0	100 000 000	8 782 000	8 782 000
2026		0	100 000 000	8 782 000	8 782 000
2027		100 000 000	0	8 782 000	108 782 000
Total	100 000 000	100 000 000		43 910 000	143 910 000

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie B à taux variable de TMM+2,55% soit 8,782% (à titre indicatif)²

<i>En Dinars</i>					
Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2022	100,000				
2023		0	100,000	8,782	8,782
2024		0	100,000	8,782	8,782
2025		0	100,000	8,782	8,782
2026		0	100,000	8,782	8,782
2027		100,000	0	8,782	108,782
Total	100,000	100,000		43,910	143,910

Tableau d'amortissement de la catégorie C à taux fixe : Taux 9,1% en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie C à taux fixe

<i>En Dinars</i>					
Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2022	100 000 000				
2023		20 000 000	80 000 000	9 100 000	29 100 000
2024		20 000 000	60 000 000	7 280 000	27 280 000
2025		20 000 000	40 000 000	5 460 000	25 460 000
2026		20 000 000	20 000 000	3 640 000	23 640 000
2027		20 000 000	0	1 820 000	21 820 000
Total	100 000 000	100 000 000		27 300 000	127 300 000

² Correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois décembre 2020 au mois de novembre 2021) majoré de 2,55%.





Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie C à taux fixe 9,1%

<i>En Dinars</i>					
Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2022	100,000				
2023		20,000	80,000	9,100	29,100
2024		20,000	60,000	7,280	27,280
2025		20,000	40,000	5,460	25,460
2026		20,000	20,000	3,640	23,640
2027		20,000	0	1,820	21,820
Total	100,000	100,000		27,300	127,300

**Tableau d'amortissement de la catégorie C à taux variable : 8,932% (à titre indicatif)³
en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie C à taux variable**

<i>En Dinars</i>					
Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2022	100 000 000				
2023		20 000 000	80 000 000	8 932 000	28 932 000
2024		20 000 000	60 000 000	7 145 600	27 145 600
2025		20 000 000	40 000 000	5 359 200	25 359 200
2026		20 000 000	20 000 000	3 572 800	23 572 800
2027		20 000 000	0	1 786 400	21 786 400
Total	100 000 000	100 000 000		26 796 000	126 796 000

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie C à taux variable de TMM+2,7% soit 8,932% (à titre indicatif)³

<i>En Dinars</i>					
Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2022	100,000				
2023		20,000	80,000	8,932	28,932
2024		20,000	60,000	7,146	27,146
2025		20,000	40,000	5,359	25,359
2026		20,000	20,000	3,573	23,573
2027		20,000	0	1,786	21,786
Total	100,000	100,000		26,796	126,796

Tableau d'amortissement de la catégorie D à taux fixe : Taux 9,35% en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie D à taux fixe

<i>En Dinars</i>					
Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2022	100 000 000				
2023		0	100 000 000	9 350 000	9 350 000
2024		0	100 000 000	9 350 000	9 350 000
2025		0	100 000 000	9 350 000	9 350 000
2026		0	100 000 000	9 350 000	9 350 000
2027		100 000 000	0	9 350 000	109 350 000
Total	100 000 000	100 000 000		46 750 000	146 750 000



³ Correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois décembre 2020 au mois de novembre 2021) majoré de 2,7%.



Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie D à taux fixe 9,35%

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	En Dinars
					Annuités
2022	100,000				
2023		0	100,000	9,350	9,350
2024		0	100,000	9,350	9,350
2025		0	100,000	9,350	9,350
2026		0	100,000	9,350	9,350
2027		100,000	0	9,350	109,350
Total	100,000	100,000		46,750	146,750

**Tableau d'amortissement de la catégorie D à taux variable : 9,032% (à titre indicatif)⁴
en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie D à taux variable**

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	En Dinars
					Annuités
2022	100 000 000				
2023		0	100 000 000	9 032 000	9 032 000
2024		0	100 000 000	9 032 000	9 032 000
2025		0	100 000 000	9 032 000	9 032 000
2026		0	100 000 000	9 032 000	9 032 000
2027		100 000 000	0	9 032 000	109 032 000
Total	100 000 000	100 000 000		45 160 000	145 160 000

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie D à taux variable de TMM+2,8% soit 9,032% (à titre indicatif)⁴

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	En Dinars
					Annuités
2022	100,000				
2023		0	100,000	9,032	9,032
2024		0	100,000	9,032	9,032
2025		0	100,000	9,032	9,032
2026		0	100,000	9,032	9,032
2027		100,000	0	9,032	109,032
Total	100,000	100,000		45,160	145,160



⁴Correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois décembre 2020 au mois de novembre 2021) majoré de 2,8%



**Tableau d'amortissement de la catégorie E à taux fixe : Taux 8,7% avec paiement des intérêts trimestriels
soit un taux trimestriel de 2,175% en supposant que
l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie E à taux fixe**

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	En Dinars
					Annuités
2022	100 000 000				
/03/2023				2 175 000	2 175 000
/06/2023				2 175 000	2 175 000
/09/2023				2 175 000	2 175 000
/12/2023		20 000 000	80 000 000	2 175 000	22 175 000
/03/2024				1 740 000	1 740 000
/06/2024				1 740 000	1 740 000
/09/2024				1 740 000	1 740 000
/12/2024		20 000 000	60 000 000	1 740 000	21 740 000
/03/2025				1 305 000	1 305 000
/06/2025				1 305 000	1 305 000
/09/2025				1 305 000	1 305 000
/12/2025		20 000 000	40 000 000	1 305 000	21 305 000
/03/2026				870 000	870 000
/06/2026				870 000	870 000
/09/2026				870 000	870 000
/12/2026		20 000 000	20 000 000	870 000	20 870 000
/03/2027				435 000	435 000
/06/2027				435 000	435 000
/09/2027				435 000	435 000
/12/2027		20 000 000	0	435 000	20 435 000
Total	100 000 000	100 000 000		26 100 000	126 100 000

**Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie E à taux trimestriel fixe 2,175% soit
un taux annuel de 8,7%**

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	En Dinars
					Annuités
2022	100,000				
/03/2023				2,175	2,175
/06/2023				2,175	2,175
/09/2023				2,175	2,175
/12/2023		20,000	80,000	2,175	22,175
/03/2024				1,740	1,740
/06/2024				1,740	1,740
/09/2024				1,740	1,740
/12/2024		20,000	60,000	1,740	21,740
/03/2025				1,305	1,305
/06/2025				1,305	1,305
/09/2025				1,305	1,305
/12/2025		20,000	40,000	1,305	21,305
/03/2026				0,870	0,870
/06/2026				0,870	0,870
/09/2026				0,870	0,870
/12/2026		20,000	20,000	0,870	20,870
/03/2027				0,435	0,435
/06/2027				0,435	0,435
/09/2027				0,435	0,435
/12/2027		20,000	0	0,435	20,435
Total	100,000	100,000		26,100	126,100





**Tableau d'amortissement de la catégorie E à taux variable TMM+2,3% soit 8,532%: paiement trimestriel
soit un taux trimestriel de 2,133% (à titre indicatif)⁵
en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie E à taux variable**

En Dinars

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2022	100 000 000				
/03/2023				2 133 000	2 133 000
/06/2023				2 133 000	2 133 000
/09/2023				2 133 000	2 133 000
/12/2023		20 000 000	80 000 000	2 133 000	22 133 000
/03/2024				1 706 400	1 706 400
/06/2024				1 706 400	1 706 400
/09/2024				1 706 400	1 706 400
/12/2024		20 000 000	60 000 000	1 706 400	21 706 400
/03/2025				1 279 800	1 279 800
/06/2025				1 279 800	1 279 800
/09/2025				1 279 800	1 279 800
/12/2025		20 000 000	40 000 000	1 279 800	21 279 800
/03/2026				853 200	853 200
/06/2026				853 200	853 200
/09/2026				853 200	853 200
/12/2026		20 000 000	20 000 000	853 200	20 853 200
/03/2027				426 600	426 600
/06/2027				426 600	426 600
/09/2027				426 600	426 600
/12/2027		20 000 000	0	426 600	20 426 600
Total	100 000 000	100 000 000		25 596 000	125 596 000

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie E à taux variable de TMM+2,3% soit 8,532% payable trimestriellement soit un taux trimestriel de 2,133% (à titre indicatif)⁵

En Dinars

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts	Annuités
2022	100,000				
/03/2023				2,133	2,133
/06/2023				2,133	2,133
/09/2023				2,133	2,133
/12/2023		20,000	80,000	2,133	22,133
/03/2024				1,706	1,706
/06/2024				1,706	1,706
/09/2024				1,706	1,706
/12/2024		20,000	60,000	1,706	21,706
/03/2025				1,280	1,280
/06/2025				1,280	1,280
/09/2025				1,280	1,280
/12/2025		20,000	40,000	1,280	21,280
/03/2026				0,853	0,853
/06/2026				0,853	0,853
/09/2026				0,853	0,853
/12/2026		20,000	20,000	0,853	20,853
/03/2027				0,427	0,427
/06/2027				0,427	0,427
/09/2027				0,427	0,427
/12/2027		20,000	0	0,427	20,427
Total	100,000	100,000		25,596	125,596

⁵Correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois décembre 2020 au mois de novembre 2021) majoré de 2,3%.





Tableau d'amortissement de la catégorie F à taux variable TMM+2,9% soit 9,132% (à titre indicatif)⁶ en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie F à taux variable

<i>En Dinars</i>					
Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2022	100 000 000				
2023		10 000 000	90 000 000	9 132 000	19 132 000
2024		10 000 000	80 000 000	8 218 800	18 218 800
2025		10 000 000	70 000 000	7 305 600	17 305 600
2026		10 000 000	60 000 000	6 392 400	16 392 400
2027		10 000 000	50 000 000	5 479 200	15 479 200
2028		10 000 000	40 000 000	4 566 000	14 566 000
2029		10 000 000	30 000 000	3 652 800	13 652 800
2030		10 000 000	20 000 000	2 739 600	12 739 600
2031		10 000 000	10 000 000	1 826 400	11 826 400
2032		10 000 000	0	913 200	10 913 200
Total	100 000 000	100 000 000		50 226 000	150 226 000

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie F à taux variable de TMM+2,9% soit 9,132% (à titre indicatif)⁶

<i>En Dinars</i>					
Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2022	100,000				
2023		10,000	90,000	9,132	19,132
2024		10,000	80,000	8,219	18,219
2025		10,000	70,000	7,306	17,306
2026		10,000	60,000	6,392	16,392
2027		10,000	50,000	5,479	15,479
2028		10,000	40,000	4,566	14,566
2029		10,000	30,000	3,653	13,653
2030		10,000	20,000	2,740	12,740
2031		10,000	10,000	1,826	11,826
2032		10,000	0,000	0,913	10,913
Total	100,000	100,000		50,226	150,226



⁶Correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois décembre 2020 au mois de novembre 2021) majoré de 2,9%.



Tableau d'amortissement de la catégorie G à taux variable TMM+3% soit 9,232% (à titre indicatif)⁷ en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie G à taux variable

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	En Dinars
					Annuités
2022	100 000 000				
2023		6 250 000	93 750 000	9 232 000	15 482 000
2024		6 250 000	87 500 000	8 655 000	14 905 000
2025		6 250 000	81 250 000	8 078 000	14 328 000
2026		6 250 000	75 000 000	7 501 000	13 751 000
2027		6 250 000	68 750 000	6 924 000	13 174 000
2028		6 250 000	62 500 000	6 347 000	12 597 000
2029		6 250 000	56 250 000	5 770 000	12 020 000
2030		6 250 000	50 000 000	5 193 000	11 443 000
2031		6 250 000	43 750 000	4 616 000	10 866 000
2032		6 250 000	37 500 000	4 039 000	10 289 000
2033		6 250 000	31 250 000	3 462 000	9 712 000
2034		6 250 000	25 000 000	2 885 000	9 135 000
2035		6 250 000	18 750 000	2 308 000	8 558 000
2036		6 250 000	12 500 000	1 731 000	7 981 000
2037		6 250 000	6 250 000	1 154 000	7 404 000
2038		6 250 000	0	577 000	6 827 000
Total	100 000 000	100 000 000		78 472 000	178 472 000

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie F à taux variable de TMM+3% soit 9,232% (à titre indicatif)⁷

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	En Dinars
					Annuités
2022	100,000				
2023		6,250	93,750	9,232	15,482
2024		6,250	87,500	8,655	14,905
2025		6,250	81,250	8,078	14,328
2026		6,250	75,000	7,501	13,751
2027		6,250	68,750	6,924	13,174
2028		6,250	62,500	6,347	12,597
2029		6,250	56,250	5,770	12,020
2030		6,250	50,000	5,193	11,443
2031		6,250	43,750	4,616	10,866
2032		6,250	37,500	4,039	10,289
2033		6,250	31,250	3,462	9,712
2034		6,250	25,000	2,885	9,135
2035		6,250	18,750	2,308	8,558
2036		6,250	12,500	1,731	7,981
2037		6,250	6,250	1,154	7,404
2038		6,250	0,000	0,577	6,827
Total	100,000	100,000		78,472	178,472

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 100 000 000 DT.

La Société Tunisienne de Banque s'engage à publier des tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 100 000 000 DT.



⁷Correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois décembre 2020 au mois de novembre 2021) majoré de 3%.



2.2.8 PRIX DE REMBOURSEMENT

Le prix de remboursement est de 100 Dinars par obligation subordonnée.

2.2.9 PAIEMENT

Le paiement annuel des intérêts sera effectué à terme échu le 31 janvier de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/01/2023**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/01/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **31/01/2027**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/01/2023**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/01/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **31/01/2027**.

Pour la catégorie E, le premier paiement des intérêts trimestriel aura lieu le **30/04/2022** et le premier remboursement en capital aura lieu le **31/01/2023**.

Pour la catégorie F, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/01/2023**.

Pour la catégorie G, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/01/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements en capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

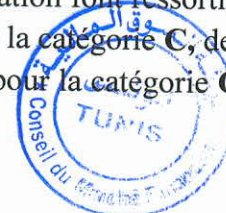
2.2.10 TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL (TAUX FIXE)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **8,70%** l'an pour la catégorie A, de **8,95%** l'an pour la catégorie B de **9,1%** l'an pour la catégorie C, de **9,35%** l'an pour la catégorie D, et de **8,7%** pour la catégorie E.

2.2.11 MARGE ACTUARIELLE (TAUX VARIABLE)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de novembre 2021 à titre indicatif, qui est égale à **6,232%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **8,532%** pour la catégorie A, de **8,782%** pour la catégorie B, de **8,932%** pour la catégorie C, de **9,032%** pour la catégorie D, de **8,532%** pour la catégorie E, de **9,132%** pour la catégorie F et de **9,232%** pour la catégorie G. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,3%** pour la catégorie A, de **2,55%** pour la catégorie B, de **2,7%** pour la catégorie C, de **2,8%** pour la catégorie D, de **2,3%** pour la catégorie E, de **2,9%** pour la catégorie F et de **3%** pour la catégorie G et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.





2.2.12 DURÉE TOTALE, DURÉE DE VIE MOYENNE ET DURATION DE L'EMPRUNT SUBORDONNE

- **Durée totale:** Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB SUBORDONNE 2021-1» sont émises selon sept catégories :
 - une catégorie A sur une durée de vie totale de **5 ans** pour un montant souscrit inférieur à 5 millions de dinars ;
 - une catégorie B sur une durée de vie totale de **5 ans in fine** pour un montant souscrit inférieur à 5 millions de dinars ;
 - une catégorie C sur une durée de vie totale de **5 ans** pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars ;
 - une catégorie D sur une durée de vie totale de **5 ans in fine** pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars ;
 - une catégorie E sur une durée de vie de **5 ans** avec paiement des intérêts trimestriellement ;
 - une catégorie F sur une durée de vie totale de **10 ans** ;
 - une catégorie G sur une durée de vie totale de **16 ans**.

- **Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour les catégories A, C et E, de **5 ans** pour les catégories B et D, de **5,5 ans** pour la catégorie F et de **8,5 ans** pour la catégorie G.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \frac{\sum_{t=1}^T t \times Ft / (1+i)^t}{\sum_{t=1}^T Ft / (1+i)^t}$$

Avec :

- T est le nombre de périodes
- t est la période
- Ft est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,698 années** pour la catégorie A, de **4,243 années** pour la catégorie B, de **2,687 années** pour la catégorie C, de **4,215 années** pour la catégorie D et de **2,611 années** pour la catégorie E.



2.2.13 RANG DE LA CREANCE ET MAINTIEN DE L'EMPRUNT À SON RANG

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de



tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 22/12/2021 sous le n°21-006.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

2.2.14 GARANTIE

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie

2.2.15 MODE DE PLACEMENT

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées page 31).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi Karray El Menzah 4-1004 Tunis.

2.2.16 NOTATION

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

2.2.17 ORGANISATION DE LA REPRÉSENTATION DES PORTEURS DES OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.18 FISCALITE DES TITRES

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.





En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

2.3 RENSEIGNEMENTS GENERAUX

2.3.1 INTERMÉDIAIRE AGRÉÉ MANDATÉ PAR LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE POUR LA TENUE DE REGISTRE DES OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « STB SUBORDONNE 2021-1 » seront assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

2.3.2 MARCHÉ DES TITRES

Au 18/12/2021, il existe sept emprunts obligataires émis par la STB et cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT. Il s'agit de :

- L'emprunt « STB 2008/2 » 50 MD, émis au taux de 6,5%, 16 ans.
- L'emprunt « STB 2010/1 » 100 MD, émis sur 2 catégorie :
 - catégorie A TMM+0,7% sur 10 ans
 - catégorie B 5,30% sur 15 ans
- L'emprunt subordonné « STB 2011/ » 70 MD, émis sur 2 catégorie :
 - catégorie A : 6,1% sur 7 ans : totalement remboursée
 - catégorie B : TMM+1,3 sur 10 ans
- L'emprunt « STB 2018/1 » 50 MD, émis sur 3 catégories :
 - catégorie A : 9,25%, 5 ans
 - catégorie B : TMM + 2,35%, 5ans
 - catégorie C : TMM + 2,65%, 7 ans avec 2 années de grâce
- L'emprunt « STB 2019/1 » 35 MD, émis sur 5 catégories :
 - catégorie A : 10,5% et/ou TMM +2,3%, 5 ans
 - catégorie B : 10,7% et/ou TMM +2,5%, 5 ans in fine
 - catégorie C : 11% et/ou TMM +2,8%, 7 ans avec 2 années de grâce
 - catégorie D : 11,5%, 7 ans in fine
 - catégorie E : 11,5%, 5 ans coupon unique





- L'emprunt « STB 2020/1 » 35 MD susceptible d'être porté à 50 MD, émis sur 5 catégories :
 - catégorie A : 10,5% et/ou TMM +3%, 5 ans
 - catégorie B : 10,3% et/ou TMM 3,4%, 10 ans avec 5 années de grâce
 - catégorie C : 11% et/ou TMM +3%, 7 ans avec 2 années de grâce
 - catégorie D : 11,3%, 7 ans in fine
 - catégorie E : 11,3%, 5 ans coupon unique
- L'emprunt « STB 2020/2 » 80 MD susceptible d'être porté à 110 MD, émis sur 5 catégories :
 - catégorie A : 8,25% et/ou TMM +2,25%, 5 ans
 - catégorie B : 8,5% et/ou TMM 2,5%, 7 ans avec 2 années de grâce
 - catégorie C : 9%, 5 ans coupon unique
 - catégorie D : TMM+2,75%, 10 ans
 - catégorie E : TMM+2,85%, 16 ans

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « STB FINANCE » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **STB SUBORDONNE 2021-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3 PRISE EN CHARGE DES OBLIGATIONS PAR TUNISIE CLEARING

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **STB SUBORDONNE 2021-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2.3.4 TRIBUNAUX COMPÉTENTS EN CAS DE LITIGE

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.4 Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

2.4.1 NATURE DU TITRE :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance » page 28**).





2.4.2 QUALITE DE CREDIT DE L'EMETTEUR :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

2.4.3 LE MARCHE SECONDAIRE :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

2.5 Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.





Bulletin de souscription

Note d'opération EOS "STB SUBORDONNE 2021-1"



SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Société Anonyme au capital social de 776.875.000 de dinars
Siège social : Avenue Hédi Nouria -1001 Tunis-
Identifiant Unique : 0001237A

Objet social : l'exercice des opérations de banque, notamment les opérations financières,
Commerciales, mobilières, immobilières liées aux opérations de banque

Emprunt Obligatoire Subordonné « STB SUBORDONNE 2021-1 »
D'un montant de 70.000.000 de dinars susceptible d'être portées à un maximum de 100.000.000 Dinars, divisé en 700.000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à un maximum de 1 000.000 obligations susceptibles de 100 Dinars chacune

Emis par appel public à l'épargne
L'emprunt est réparti en sept catégories A, B, C, D, E, F et G comme suit :

Catégories	DURÉE	AMORTISSEMENT	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ANS	Constant par 1/5	8,7% et/ou TMM+2,3% pour un montant inférieur à 5 millions de dinars
Catégorie B	5 ANS	In fine	8,95% et/ou TMM+2,55% pour un montant inférieur à 5 millions de dinars
Catégorie C	5 ANS	Constant par 1/5	9,1% et/ou TMM+2,7% pour un montant supérieur ou égal à 5 millions de dinars
Catégorie D	5 ANS	In fine	9,35% et/ou TMM+2,8% pour un montant supérieur ou égal à 5 millions de dinars
Catégorie E	5 ANS	Constant par 1/5 pour le principal et trimestriel pour les intérêts	8,7% et/ou TMM+2,3%
Catégorie F	10 ANS	Constant par 1/10	TMM+2,9%
Catégorie G	16 ANS	Constant par 1/16	TMM+3%

Décision de l'AGO du 29/04/2021
Délibération du Conseil d'Administration du 17/06/2021
Note de la Direction Générale du 09/12/2021
Visa du Conseil du Marché Financier du 21/10/2021 du 22 DEC. 2021
Notice publiée au JORT N° 124 du 28/12/2021

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°
COMPTE INDISPONIBLE N° 10 404 100101746 2788 56

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr Nationalité : Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° Délivrée le: ... / ... / ... à Profession/activité : Adresse : Code postal : Pays : Tél : Fax : e-mail :		
Agissant pour le compte: (1) <input type="checkbox"/> De moi même <input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de: <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.		
Identité du mandant : Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr Nom & prénom : Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° Délivrée le: à Profession / activité : Adresse : Code postal : Pays : Tél : Fax :		Personne morale : Raison Sociale : N° du R.C. : N° du Matricule Fiscal :

Déclare (ons) souscrire (2) :

- Obligations nominatives de l'«Emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2021-1 » de la Catégorie A d'une durée 5 ans pour un montant souscrit inférieur à 5 MDT :
 Au taux fixe de 8,7% et/ou Au taux variable de TMM+ 2,3%
 - Obligations nominatives de l'«Emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2021-1 » de la Catégorie B d'une durée 5 ans in fine pour un montant souscrit inférieur à 5 MDT :
 Au taux fixe de 8,95% et/ou Au taux variable de TMM+2,55%
 - Obligations nominatives de l'«Emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2021-1 » de la Catégorie C d'une durée 5 ans pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 MDT :
 Au taux fixe de 9,1% et/ou Au taux variable de TMM+2,7%
 - Obligations nominatives de l'«Emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2021-1 » de la Catégorie D d'une durée 5 ans in fine pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 MDT :
 Au taux fixe de 9,35% et/ou Au taux variable de TMM+2,8%
 - Obligations nominatives de l'«Emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2021-1 » de la Catégorie E d'une durée 5 ans paiement des intérêts trimestriels :
 Au taux fixe de 8,7% et/ou Au taux variable de TMM+2,3%
 - Obligations nominatives de l'«Emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2021-1 » de la Catégorie F d'une durée 10 ans au taux variable de TMM+2,9%.
 - Obligations nominatives de l'«Emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2021-1 » de la Catégorie G d'une durée 16 ans au taux variable de TMM+3%.
- Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération soit le 31/01/2022 date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits à cette dernière date. Ces obligations portent jouissance unique à partir du 31/01/2022 et sont remboursables
- Annuellement à raison de 20D par obligation, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts échus, pour la catégorie A, C et E;
 - La totalité de la valeur nominale à l'échéance pour la catégorie B et D;
 - Annuellement à raison de 10 dinars par obligation, soit le 1/10^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts échus, pour la catégorie F et 6,250 DT soit le 1/16^{ème} de la valeur nominale pour la catégorie G majoré des intérêts échus.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence et une copie de la note d'opération relatifs à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et catégories d'obligations ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations subordonnées souscrites, soit (2) :
 obligations subordonnées nominatives de l'emprunt « STB SUBORDONNE 2021-1 » à taux fixe :

(.....de la catégorie A : 5 ans à 8,7%.....de la catégorie B 5 ans in fine à 8,95%de la catégorie C : 5 ans à 9,1%.....de la catégorie D : 5 ans à 9,35%).....de la catégorie E intérêts trimestriel : 5 ans à 8,7%.

.....obligations subordonnées nominatives de l'emprunt « STB SUBORDONNE 2021-1 » à taux Variable :

(.....de la catégorie A : 5 ans à TMM+2,3%.....de la catégorie B 5 ans à TMM+2,55%de la catégorie C : 5 ans à TMM+2,7%.....de la catégorie D : 5 ans à TMM+2,8%.....de la catégorie E : 5 ans à TMM+2,3%.....de la catégorie F : 10 ans à TMM+2,9%.....de la catégorie G : 16 ans à TMM+3%)

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence et une copie de la note d'opération relatifs à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et catégories d'obligations ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez en gestion (1) Libre Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
Le second servant de souche

Tunis, le
Signature (3)



1) Cocher la case correspondante
2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

Note d'opération EOS "STB SUBORDONNE 2021-1"



SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Société Anonyme au capital social de 776.875.000 de dinars
Siège social : Avenue Hédi Nouira -1001 Tunis-
Identifiant Unique : 0001237A

Objet social : l'exercice des opérations de banque, notamment les opérations financières, Commerciales, mobilières, immobilières liées aux opérations de banque

D'un montant de 70.000.000 de dinars susceptible d'être portées à un maximum de 100.000.000 Dinars, divisé en 700.000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à un maximum de 1 000.000 obligations susceptibles de 100 Dinars chacune

Emis par appel public à l'épargne
L'emprunt est réparti en sept catégories A, B, C, D, E, F et G comme suit :

Catégories	DURÉE	AMORTISSEMENT	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ANS	Constant par 1/5	8,7% et/ou TMM+2,3% pour un montant inférieur à 5 millions de dinars
Catégorie B	5 ANS	In fine	8,95% et/ou TMM+2,55% pour un montant inférieur à 5 millions de dinars
Catégorie C	5 ANS	Constant par 1/5	9,1% et/ou TMM+2,7% pour un montant supérieur ou égal à 5 millions de dinars
Catégorie D	5 ANS	In fine	9,35% et/ou TMM+2,8% pour un montant supérieur ou égal à 5 millions de dinars
Catégorie E	5 ANS	Constant par 1/5 pour le principal et trimestriel pour les intérêts	8,7% et/ou TMM+2,3%
Catégorie F	10 ANS	Constant par 1/10	TMM+2,9%
Catégorie G	16 ANS	Constant par 1/16	TMM+3%

Décision de l'AGO du 29/04/2021
Délibération du Conseil d'Administration du 17/06/2021
Note de la Direction Générale du 09/12/2021
Visa du Conseil du Marché Financier N° 1271/066 du 22/12/2021
Notice publiée au JORT N° 124 du 28/12/2021

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°
COMPTE INDISPONIBLE N° 10 404 100101746 2788 56

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) Mme Mlle Mr

Nationalité : Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport N° Délivrée le: ... / ... / ... à

Profession/activité :

Adresse :

Code postal : Pays : Tél : Fax : e-mail:

Agissant pour le compte: (1) De moi même
 Du mandant en qualité de:
 Tuteur
 Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :
Personne physique : (1) Mme Mlle Mr
Nom & prénom :
Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport N° Délivrée le: à

Personne morale :
Raison Sociale:
N° du R.C.:
N° du Matricule Fiscal:

Profession / activité :

Adresse : Code postal : Pays : Tél : Fax :

Déclare (ons) souscrire (2) :

- Obligations nominatives de l'«Emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2021-1 » de la Catégorie A d'une durée 5 ans pour un montant souscrit inférieur à 5 MDT:
 Au taux fixe de 8,7% et/ou Au taux variable de TMM+ 2,3%
 - Obligations nominatives de l'«Emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2021-1 » de la Catégorie B d'une durée 5 ans in fine pour un montant souscrit inférieur à 5 MDT :
 Au taux fixe de 8,95% et/ou Au taux variable de TMM+2,55%
 - Obligations nominatives de l'«Emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2021-1 » de la Catégorie C d'une durée 5 ans pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 MDT:
 Au taux fixe de 9,1% et/ou Au taux variable de TMM+2,7%
 - Obligations nominatives de l'«Emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2021-1 » de la Catégorie D d'une durée 5 ans in fine pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 MDT:
 Au taux fixe de 9,35% et/ou Au taux variable de TMM+2,8%
 - Obligations nominatives de l'«Emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2021-1 » de la Catégorie E d'une durée 5 ans paiement des intérêts trimestriels :
 Au taux fixe de 8,7% et/ou Au taux variable de TMM+2,3%
 - Obligations nominatives de l'«Emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2021-1 » de la Catégorie F d'une durée 10 ans au taux variable de TMM+2,9%.
 - Obligations nominatives de l'«Emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2021-1 » de la Catégorie G d'une durée 16 ans au taux variable de TMM+3%.
- Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération soit le 31/01/2022 date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits à cette dernière date. Ces obligations portent jouissance unique à partir du 31/01/2022 et sont remboursables
- Annuellement à raison de 20D par obligation, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts échus, pour la catégorie A, C et E;
 - La totalité de la valeur nominale à l'échéance pour la catégorie B et D;
 - Annuellement à raison de 10 dinars par obligation, soit le 1/10^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts échus, pour la catégorie F et 6,250 DT soit le 1/16^{ème} de la valeur nominale pour la catégorie G majoré des intérêts échus.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence et une copie de la note d'opération relatifs à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et catégories d'obligations ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations subordonnées souscrites, soit (2) :

..... obligations subordonnées nominatives de l'emprunt « STB SUBORDONNE 2021-1 » à taux fixe :
(..... de la catégorie A : 5 ans à 8,7% de la catégorie B 5 ans in fine à 8,95% de la catégorie C : 5 ans à 9,1% de la catégorie D : 5 ans à 9,35%) de la catégorie E intérêts trimestriel : 5 ans à 8,7%.

..... obligations subordonnées nominatives de l'emprunt « STB SUBORDONNE 2021-1 » à taux Variable :
(..... de la catégorie A : 5 ans à TMM+2,3% de la catégorie B 5 ans à TMM+2,55% de la catégorie C : 5 ans à TMM+2,7% de la catégorie D : 5 ans à TMM+2,8% de la catégorie E : 5 ans à TMM+2,3% de la catégorie F : 10 ans à TMM+2,9% de la catégorie G : 16 ans à TMM+3%)

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence et une copie de la note d'opération relatifs à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et catégories d'obligations ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez en gestion (1) Libre Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
Le second servant de souche
Tunis, le
Signature (3)



1) Cocher la case correspondante
2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »